



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### **ECOLE**

#### **EXTENSION DE TROIS SALLES DE CLASSE ET CREATION D'UN PREAU**

Le démarrage des travaux est prévu début juin 2019 pour une livraison début septembre. Le projet sera présenté aux élus le jeudi 20 décembre et une réunion avec l'équipe enseignante aura lieu courant janvier.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises.

Accord à l'unanimité.

#### **AMENAGEMENT QUARTIER DU PARC**

Le bureau d'études TOPOSCOPE a remis le scénario retenu intégrant les modifications demandées, les arbitrages sur les éléments programmatiques ponctuels et le chiffrage des aménagements tels qu'arbitrés à ce stade. Le programme des travaux avec la maîtrise d'œuvre s'élèverait à 1 047 856.50 € HT.

L'avant-projet définitif a été remis par le bureau d'études afin de pouvoir demander les demandes de subvention au titre de la DETR, de la Région dans le cadre du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) et du conseil Départemental.

Madame le Maire propose au conseil de transmettre ce dossier aux services d'IT 05 pour étudier les éventuelles possibilités de financement, et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différents organismes financiers.

Accord à l'unanimité.

Un article sur les grandes lignes du projet sera inséré dans la prochaine gazette.

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

#### **Budget commune**

##### Section fonctionnement

- Augmentation des crédits du chapitre 011 (Charges à caractère général) : + 6 800 €
- Diminution des crédits du chapitre 012 (Charges de personnel) : - 6 800 €

##### Section investissement

- Augmentation des crédits au chapitre 20 (frais insertion PLU) : + 350 €
- Diminution des crédits à l'opération sécurisation école : - 350 €

## **Budget eau et assainissement**

### Section investissement

- Intégration des études relatives à la station d'épuration et à la révision du zonage d'assainissement pour le PLU d'un montant total de 6 757.92 € afin de pouvoir récupérer le FCTVA.

Accord à l'unanimité.

## **ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Suite à la fermeture de la trésorerie de Serres, les listes des pièces à présenter en non-valeur doivent être régularisées afin que le transfert de la commune dans la nouvelle trésorerie d'affectation (Veynes) puisse se faire.

Budget commune : montant 16 €

Budget eau et assainissement : montant 519.91 €.

Accord à l'unanimité pour présenter ces pièces en non-valeur.

## **PERSONNEL**

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la promotion interne d'un agent.

Accord à l'unanimité.

La commune a saisi le Comité Technique du centre de gestion pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSSEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Avis favorable en date du 29 novembre 2018.

Accord à l'unanimité

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY**

La CCBD a adopté une modification de ses statuts sur les champs des compétences facultatives pour ce qui concerne des actions de développement économique et du tourisme. Le conseil municipal doit délibérer pour approuver ces modifications.

Accord à l'unanimité.

## **ACTIONS JEUNESSE**

### Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Haut-Buëch

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD) a restitué partiellement la compétence relative aux « actions en direction de la jeunesse » aux huit communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch. Les huit communes concernées par cette restitution ont décidé d'exercer en commun cette compétence au moyen de la création d'un SIVU. Le préfet a validé la création de ce SIVU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors d'une dernière réunion les maires concernés ont fait connaître leur souhait de maintenir l'exercice de la compétence « Enfance - Jeunesse » jusqu'au 31 décembre 2020 à la commune d'Aspres-sur-Buëch avec l'intention que cette compétence soit confiée, après les prochaines élections municipales, à la CCBD. Chaque conseil municipal est ainsi amené à délibérer dans ce sens avant le 31 décembre.

Il est donc proposé d'approuver la dissolution du SIVU, accord à l'unanimité.

**Prorogation de l'entente entre les communes d'Aspres sur Buëch- Aspremont - La Beaume - La Faurie - La Haute Beaume - Montbrand - Saint Julien en beauchêne - Saint Pierre d'Argençon portant sur l'exercice de la compétence « actions en direction de la jeunesse »**

Suite à la dissolution du SIVU il convient de proroger l'entente entre les huit communes du Haut Buëch.

Accord à l'unanimité.

**Avenant n°1 à la convention relative à la restitution partielle aux communes par la communauté de communes Buech Dévoluy de la compétence « actions en direction de la jeunesse »**

Cet avenant a pour objet de modifier la convention en intégrant les conséquences de la décision des communes de dissoudre le SIVU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, date à laquelle ce dernier aurait dû se substituer à la commune d'Aspres.

Accord à l'unanimité.

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA DROME ET LA MAIRIE POUR L'ACHAT DE FORFAITS POUR LES ACTIVITES HIVERNALES ET ESTIVALES A LA STATION DE LA JARJATTE**

Par rapport à la programmation des activités pour l'année 2019 du service Actions Jeunesse il est nécessaire d'acheter des forfaits pour les activités hivernales et estivales à la station de la Jarjatte avec accord de vente avec paiement différé.

Accord à l'unanimité.

**CANTINE**

En date du 18 juillet 2018 le conseil municipal a fixé le prix de revient pour les communes extérieures à 8,71 € le repas. Le prix actuel du repas est de 4,30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier il passe à 4,40 €.

Le prix du repas pour les parents domiciliés dans les communes extérieures qui n'ont signé aucune convention de participation avec la commune est donc fixé comme suit :

- Jusqu'au 31 décembre à 13,01 €
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 13,11 €

Accord à l'unanimité.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

L'enquête de recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Gilles TOURTET est nommé coordonnateur communal et Carole DEGASPERI coordonnateur suppléant.

Gilles TOURTET propose de recruter deux agents recenseurs Christine GUEYRAUD et Joëlle MARINO inscrites à pôle emploi. Il souligne la difficulté de trouver des personnes qui correspondent au profil recherché. Aussi, il souhaite que leur rémunération soit établie sur la base d'un SMIC.

Accord à l'unanimité.

Deux journées de formation sont prévues à Eyguians. La commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'Etat.

### **CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETES DU TRESORIAN**

La copropriété « Le Trésorian » représentée par son syndic demande à la commune d'assurer le déneigement d'accès à ses bâtiments. La commune interviendra sur le site chaque fois que la hauteur de la chute de neige nécessitera l'intervention des moyens de déneigement sur le réseau de voirie communale. Le prix de l'intervention était fixé à 15 € en 2008.

Madame le maire propose de signer une convention avec la copropriété « Le Trésorian »  
Accord à l'unanimité.

### **CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT D'UN BATIMENT AGRICOLE A AIGUEBELLE**

Les travaux envisagés pour le raccordement électrique du bâtiment agricole de Eric ROUX doivent emprunter la parcelle communale cadastrée H n°117. Afin de pouvoir réaliser ces travaux une convention de servitudes doit être passée avec ENEDIS.

Accord à l'unanimité.

### **AVENANT A LA CONVENTION ACTES A PASSER AVEC LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Il est prescrit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 la mise en œuvre de la dématérialisation complète des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT. La commune est déjà adhérente à l'application @CTES (transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité). Un avenant est nécessaire pour prendre en compte la modification du périmètre des actes de la collectivité transmis au représentant de l'état dans le département en l'élargissant aux actes de la commande publique et de certains documents d'urbanisme.

Accord à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**

L'enquête publique se déroulera du mercredi 2 janvier 2019 inclus jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 inclus, soit pour une durée de 31 jours. Monsieur Gilles CREMILLEUX a été désigné comme commissaire enquêteur et recevra le public les heures et jours prévus dans l'arrêté préfectoral. Un registre et le dossier d'enquête publique sont tenus à la disposition du public.

#### **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)**

Une antenne à la maison de l'intercommunalité pour vous accompagner dans vos démarches administratives. Une permanence est assurée par Marie-Hélène ELAPHOS pour guider les usagers.

Madame le Maire souligne qu'il était nécessaire que cette permanence soit actée sur la commune considérant son importance pour le territoire.

### **FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SERRES**

Suite à cette fermeture la commune est affectée à la trésorerie de Veynes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **COLIS DE NOEL**

La distribution se fera à partir du lundi 17 décembre.

### **VŒUX**

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 12 janvier 2018.

### **NUMEROTATION DES RUES**

Madame le Maire remercie Alain FROGET pour le travail effectué. Franck DALL'AGNOLA doit reprendre les plans suite à certaines modifications et le fichier de la facturation eau doit être repris entièrement.

Odile DURAND souligne que le Noël des enfants s'est très bien passé, il y a eu un très beau spectacle qui a ravi les enfants et les parents.

### **PUBLIC**

Madame Annette MOUTON souhaite avoir des informations sur la réunion publique prévue sur le PPRN.

Madame le Maire lui précise que l'Etat présentera les zonages concernant les risques d'inondation, d'éboulement, glissement de terrain...

Séance levée à 18 h 40.